SCI "A CASA LEGNU"

AU CAPITAL DE : 200 EURO

SIEGE SOCIAL : Lieu-dit TORRICELLA
20290 LUCCIANA

RCS BASTIA : 493 870 380

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 12 MAI 2026

L'An Deux Mille Vingt Six,
et le Douze Mai à 17 heures,

Les associés de la **S.C.I « A CASA LEGNU »** se sont réunis au siège social **Lieu-dit TORRICELLA 20290 LUCCIANA**

SONT PRESENTS OU REPRESENTES :

Madame Sophie VECCHIOLI		
Associée, Gérante,	Détenant	12 PARTS
Monsieur Lisandru PORTAL		
Associé,	Détenant	4 PARTS
Madame Lélia PORTAL		
Associée	Détenant	4 PARTS

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 20 PARTS

La Gérante, **Madame Sophie VECCHIOLI**, constate que tous les associés détenant l'intégralité des parts composant le capital social étant présents, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre toute décision qui s'impose.
Madame Sophie VECCHIOLI préside l'Assemblée en sa qualité de Gérante.

La Présidente rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Transfert du siège social et de l'établissement principal,
- Modification de l'article 4 des statuts,
- Questions diverses.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION :

La collectivité des associés décide de transférer le siège social et l'établissement principal de la société à l'adresse suivante :

847 STRADA DI I SPORTIVI
20290 LUCCIANA

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE À L'UNANIMITE.

DEUXIEME RESOLUTION :

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 4 des statuts est modifié ainsi qu'il suit :
ANCIENNE MENTION
ARTICLE 4- SIEGE SOCIAL
Le siège social est fixé à :

LIEU-DIT TORRICELLA
20290 LUCCIANA

Ce siège social peut être transféré en tout autre lieu du même département par décision de la gérance, sous réserve de ratification par décision collective ordinaire et partout ailleurs sur décision collective extraordinaire.

NOUVELLE MENTION
ARTICLE 4- SIEGE SOCIAL
Le siège social est fixé à :

847 STRADA DI I SPORTIVI
20290 LUCCIANA

Ce siège social peut être transféré en tout autre lieu du même département par décision de la gérance, sous réserve de ratification par décision collective ordinaire et partout ailleurs sur décision collective extraordinaire.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE À L'UNANIMITE.

TROISIEME RESOLUTION :

Tous pouvoirs sont donnés à la Présidente et à tous les mandataires de son choix à l'effet d'accomplir toutes formalités légales ou réglementaires de publicité.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Gérante et tous les associés.